



**PROTECTION SOCIALE  
TRAVAIL EMPLOI**

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Solidarité à la source et RSA conditionné à une activité professionnelle : la CFDT PSTE dénonce les annonces démagogiques et dangereuses du président sur les minima sociaux !**

22 mars 2022

Jeudi 17 mars, le Président de la République, candidat à sa réélection a détaillé les mesures de son programme pour les 5 prochaines années. Parmi les annonces les plus remarquées, c'est le conditionnement du RSA à 15 ou 20h d'activité par semaine qui a fait couler le plus d'encre. C'est pourtant, la mesure la moins claire de toute et la plus démagogique. En effet, il apparaît exclu que le versement du RSA soit conditionné à 15h ou 20h d'activité salariée, hormis à dire que cette activité serait rémunérée en dessous du SMIC et sans donner lieu au versement d'aucune cotisation sociale.

Certes le fait de travailler ou d'exercer une activité, y compris à caractère social ou d'intérêt général, peut permettre à des publics très éloignés de l'emploi de se réinsérer professionnellement. Pour autant la systématisation de ce principe et le conditionnement des minima sociaux apparaissent illusoire et dangereux. Il existe aujourd'hui des dispositifs d'insertion par l'activité économique qui permettent à environ 135 000 salariés par an de reprendre une activité tout en bénéficiant d'un accompagnement global. Ces dispositifs portés par des entreprises et des associations conventionnées nécessitent des financements importants dans le cadre du FSE et aucun ne saurait permettre la prise en charge des 2 millions de bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs. En effet, pour avoir un intérêt réel en termes de réinsertion professionnelle, une prise en charge par des professionnels de l'insertion est indispensable et les salariés en parcours d'insertion sont nécessairement accompagnés par des salariés encadrants. Loin de permettre une mise à disposition de main d'œuvre bon marché, l'insertion par l'activité économique a un coût. Sauf à renoncer complètement à encadrer les dispositifs, à ne pas accompagner les bénéficiaires et donc à créer un système injuste et punitif.

### **Contacts Presse :**

Hélène IBANEZ  
Secrétaire Générale  
06.03.57.51.98

Ce renoncement à l'accompagnement social c'est aussi ce qui transparait dans les annonces autour de la solidarité à la source. Si la CFDT peut être satisfaite que des pistes permettant un meilleur accès au droit soient enfin explorées, comment laisser dire que le surcoût engendré sera financé par des suppressions de postes des salariés chargés, justement, d'accompagner les bénéficiaires vers leurs droits ! C'est un non-sens.



**PROTECTION SOCIALE  
TRAVAIL EMPLOI**

La suppression de 20 000 postes évoquée par des proches du Président qui connaissent si peu leurs dossiers qu'ils pensent que les salariés des CAF sont fonctionnaires, représenterait une coupe de plus de deux tiers des effectifs ! Des effectifs qui ne font pas que verser des prestations et loin de là...ce sont ces salariés qui au quotidien accueillent, accompagnent et orientent des bénéficiaires, parfois en très grande difficulté. Non-sens social donc et même non-sens comptable : même à trouver le guichet de votre CAF complètement fermé, la masse salariale totale de la branche famille de la sécurité sociale représente un peu plus d'un 1 milliard d'euros là où le non-recours au droit sur le seul RSA représente 3 milliards d'euros par an ! Oui, la solidarité aussi a un coût et il faudra bien la financer.

Pour la CFDT PSTE, permettre aux bénéficiaires des minima sociaux un meilleur accès à leurs droits et entrer dans un versement beaucoup plus systématisé est une nécessité tout comme le renforcement de l'insertion par l'activité économique. Mais cela ne se fera pas sans un accompagnement de qualité et des financements dédiés. Pour la CFDT PSTE, on ne peut pas faire l'économie des questions de solidarité à moins de sacrifier complètement la cohésion sociale de notre pays.

**Contacts Presse :**

Hélène IBANEZ  
*Secrétaire Générale*  
06.03.57.51.98